Pour la mobilisation du jeudi 22 mars :

Au Conseil Départemental 77

Les revendications ne manquent pas !

D'une manière globale, les agents n'en peuvent plus des **réorganisations sans réelle concertation** :

- Qui **visent** à réduire les effectifs,
- Qui **détériorent** leurs conditions de travail et le service rendu au public,
- Qui **engendrent** inquiétudes et déstabilisation des équipes,
- Et qui les **dévalorisent**.

Les agents n'en peuvent plus de ce mode de management institutionnel et politique qui vise à étouffer toute discussion sur le travail et ses moyens.

Ils demandent :

LES COLLÈGES

- Titularisation des contractuels et des contrats aidés.
- Renforcement des effectifs et remplacement des absents (congés maternité, congés maladie)
- Reconnaissance des métiers :
  - En adaptant le travail par l'organisation et des moyens matériels pour amoindrir la pénibilité.
  - En mettant en place avec les agents un plan de préventions des TMS / RPS (troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux)
  - En attribuant des avancements et promotions sans conditions discriminatoires telles que prévues par le Conseil Départemental
  - Et en augmentant leur régime indemnitaire qui est le plus bas dans la collectivité

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

- Arrêter les ordres contradictoires ! :
  - Le CD 77 a pour objectif stratégique/politique « *d'améliorer l'offre muséale pour renouveler l'attrait des visiteurs* » tout en diminuant de moitié les effectifs. De qui se moque-t-on ???

LES ROUTES

- La reconnaissance de la pénibilité de l'emploi :
  - Disposer dans chaque Centre d'Exploitation de véhicule en nombre suffisant et en état de fonctionner.
  - Respecter la réglementation du temps de travail (temps de repos lors des astreintes)
  - En cas de mobilisation d'urgence (intempéries par exemple), mettre les agents en astreinte et non en « travail programmé ». L'astreinte en urgence est payée 12,12 € (astreinte fractionnée de moins de 10 heures + 50% si prévue moins de 15 jours avant), et vient en supplément des heures supplémentaires effectuées.

LE SOCIAL

- La création de 50 postes dans les MDS et la transformation des contrats aidés.
- La prise en compte réelle de toutes les heures effectuées en raison de la charge de travail et du manque d'effectifs (halte au travail dissimulé) pour améliorer les conditions et la qualité de travail.
- L'amélioration de la sécurité des agents (véhicules conformes, EPI, respect du temps de travail, maladies professionnelles reconnues et pleinement indemnisées, etc…)
- Une véritable politique d'intégration et de formation des MNA
- Et une vraie politique d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- Des lieux d'accueil adaptés et en nombre suffisants pour les enfants placés

Tout est bon pour dégrader les services publics et pour affirmer qu'ils ne fonctionnent pas :

1 – Attaque généralisée sur les revenus (traitement et salaire) :

• gel du point d'indice depuis 2010, les importantes mobilisations syndicales de 2016 auront permis le frémissement d'augmentation de 1,2 %.

• augmentation de la CSG, 20 à 80 euros en moins par mois sur la fiche de paie.

• rétablissement du Jour de carence pourtant abrogé en 2013 car injuste et inefficace.

• individualisation de la rémunération avec l'instauration de prime au mérite

• allongement des carrières et blocage des avancements.

2- Dégradation accrue des conditions de travail :

• suppressions de postes et/ou non remplacement des départs à la retraite pour près de 70 000 postes dans la territoriale.

• recours aux contractuels pour précariser et accélérer la casse du service public : un recrutement à la seule volonté de l'élu et donc pas forcément pour des raisons objectives

• prévision de plans de « départs volontaires ». Traduction : des licenciements massifs, « Volontaires sous la menace » !

• prévision de la fusion des instances représentatives du personnel : comités techniques et CHSCT comme dans le secteur privé, avec des droits et possibilités d'interventions de vos représentants amoindries.

• le numérique : pour le gouvernement il s'agit de remplacer les agents de proximité et d'amplifier les déserts de services publics dans les cités et les campagnes.

Rendez-vous jeudi 22 mars à 14h

À la manifestation sur PARIS dans le cortège de la CGT Seine-et-Marne

Vous trouverez sur notre site les renseignements et les départs des bus

Site : http://departement77.reference-syndicale.fr/

Syndicat CGT des personnels du Conseil départemental 77
01 64 14 78 77 – cgt@departement77.fr